

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS1765

présenté par

Mme Chandler, M. Sertin, Mme Decodts, Mme Chantal Bouloux, M. Guillemard,
M. Gouffier Valente, Mme Delpech, Mme Riotton, M. Vuilletet, M. Fiévet, M. Brosse,
Mme Jacqueline Maquet, M. Ghomi, M. Vignal, M. Fait, Mme Berete et Mme Rilhac

ARTICLE 19

Supprimer l'alinéa 17.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif de garantir que les mutuelles participeront pleinement à la prise en charge des protections périodiques réutilisables (reste à charge estimé à 40 %).